

**Réunion du conseil municipal du 11 mars 2024**  
**Liste des délibérations**

Délibérations	Décision des membres de l'assemblée
Vote du compte administratif 2023 budget principal	Voté à l'unanimité
Vote du compte administratif 2023 budget assainissement	Voté à l'unanimité
Vote du compte administratif 2023 budget espace commercial	Voté à l'unanimité
Vote du compte administratif 2023 budget lotissement	Voté à l'unanimité
Approbation du compte de gestion 2023 budget principal	Voté à l'unanimité
Approbation du compte de gestion 2023 budget assainissement	Voté à l'unanimité
Approbation du compte de gestion 2023 espace commercial	Voté à l'unanimité
Approbation du compte de gestion 2023 budget Lotissement	Voté à l'unanimité
Convention avec la mairie de Dompierre sur Besbre pour l'accueil des enfants de la commune de DIOU au centre de loisirs « les p'tits potes ».	Voté à l'unanimité
Taux de la redevance assainissement	Voté à l'unanimité
Demande de subvention travaux voirie 2024	Voté à l'unanimité
Demande de subvention travaux pont des Poiriers	Voté à l'unanimité
Demande de subvention pour installation protection foudre Eglise.	Voté à l'unanimité
Location d'un local au cabinet médical	Voté à l'unanimité

Fait à DIOU le 12 mars 2024  
Le Maire ,  
C. LABILLE



## Procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024

Convocation 27 février

Membres du Conseil : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Grentzinger Hardy, Mmes Sochet, Presles, Devoucoux, Bouchot, Delcourt, Revillier

Absents excusés

Secrétaire de séance : Mme Bouchot

### Vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs des budgets présentés par Mr Le Maire.

COMMUNE : résultat de l'exercice 2023 déficit d'investissement 236 845.90 €, excédent de fonctionnement 151 755.24 €. Avec les reports de l'année 2022 l'excédent de fonctionnement est de 3 877 341.55 € et l'excédent d'investissement s'élève à 308 869.83 €

ASSAINISSEMENT : résultat de l'exercice 2023 déficit d'investissement 37 967.78 €, excédent de fonctionnement 16 573.76 €. Avec les reports de 2022 l'excédent d'investissement est de 111 738.44 € et un Excédent de fonctionnement s'élève à 15 762.66 €

ESPACE COMMERCIAL : résultat de l'exercice 2023 déficit d'investissement 774.21 € excédent de fonctionnement 7 744.21 €. Avec le report de l'année 2022 l'excédent de fonctionnement est de 8 535.73 € et d'investissement s'élève à 27 265.95 €.

LOTISSEMENT : résultat de l'exercice 2023 aucune opération sur l'exercice. Avec les reports de l'année 2022. Le déficit d'investissement est de 18 507.68 €.

### Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes :

Mr le Maire présente les comptes de gestion établis par Mr le Percepteur pour les différents budgets qui sont conformes aux comptes administratifs établis par Mr le Maire. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion .

### Renouvellement pour l'année 2024 de la convention participation financière aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre la mairie de Dompierre sur Besbre et la commune de Diou a été signée le 26 septembre 2023 afin que les enfants de la commune de Diou puissent fréquenter l'accueil de loisirs de Dompierre sur Besbre « les p'tits potes » lors de la fermeture de notre structure.

En effet l'élaboration de la convention territoriale Globale (GTG) mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 par la communauté de communes Entr' Allier Besbre et Loire définit une participation à hauteur de 1<sup>e</sup> /heure/enfant accueilli sur la base de 10h/jour et 50 jours dans l'année. Pour les enfants de son territoire, la commune de DIOU versera à la commune de Dompierre sur Besbre la différence. Cela correspond pour l'année 2024 à une participation de 0.5 € par heure et par enfant, dans la limite des 50 jours. En effet le cout pour l'année 2024 étant de 1.50 € par heure de présence et par enfant. Au-delà de 50 jours de présence, le tarif de 1.5€ sera directement appliqué à la commune de résidence de l'enfant

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'année 2024 qui précise que la commune de DIOU s'engage à verser une participation telle que mentionnée ci-dessus

### Vote du taux de la taxe d'assainissement et de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il est possible de modifier le taux de la taxe assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident d'appliquer les taux suivants pour l'année 2024 ;

1,55 € HT m3 : tarif appliqué à compter de la facturation 2024

Rappellent que :

Pour l'établissement Soprauvergne : la convention signée le 22/12/2010 est appliquée ;

La participation pour le raccordement à l'égout est fixée à 700 € TTC et que l'abonnement pour chaque habitation raccordée au réseau d'assainissement collectif communal est fixé à 35 € TTC.

### **Investissement 2024 : voirie, pont, protection foudre**

Devis Thivent reprise voirie les alouettes et voirie pont des poiriers 7 261.75 HT €, réfection pont des poiriers 13 575 € HT, reprise affaissement route de Pierrefitte 2 270 € HT. Ces travaux seront programmés pour l'année 2024.

Monsieur le maire présente les devis pour la rénovation des courts de tennis ; Pour le premier court : Rénovation en Béton poreux : 29 898.40 € ou en résine synthétique y compris dépose de la clôture : 53 521. 60 €. Pour le second court remise en état en béton poreux avec mise en place d'un combiné Hand/basket : 14 828.50 €. Les membres du conseil municipal décident de reporter la décision.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Bodet a été contactée pour installer une protection contre la foudre sur le clocher de l'Eglise. Le montant des travaux s'élève à 12 905 € HT Monsieur le maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du programme solidarité

Après discussion les membres de l'assemblée à l'unanimité : Retiennent la proposition de BODET pour 12 905 € HT, Adoptent le plan de financement ci-dessus, Sollicitent une subvention au Conseil Départemental de l'Allier au titre du programme solidarité.

### **Point sur les offres reçues pour l'avis de concours**

Monsieur le maire précise que 41 offres ont été reçues pour l'avis de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence seniors, reconversion d'un ancien bâtiment avec aménagement d'une boulangerie et d'une micro crèche. Le jury se réunira le 8 avril pour étudier les offres.

### **Affaires Diverses**

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il a eu une demande pour la location d'un local au cabinet d'infirmières.

Après discussion les membres du conseil municipal ; Acceptent de louer à Mme BERNARDIN Magali, Précisent que le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2024, le loyer s'élèvera à 50 € mensuel.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la réunion de préparation des budgets avec Mr Orard aura lieu mardi 19 mars à 9h30 en mairie.

---